



## AIDES FINANCIÈRES

# Définition des aides financières

Les aides financières accordées par la Ligue sont des aides ponctuelles qui doivent permettre aux malades ou à leurs familles de faire face aux difficultés financières engendrées par la maladie. Elles ne se substituent pas aux prestations légales, et interviennent dans l'attente ou en complément du versement de ces prestations.

La demande d'aide doit être effectuée par un travailleur social. Vous pouvez trouver ce professionnel dans l'établissement de soins où vous êtes suivi, au centre médico-social proche de chez vous, dans votre entreprise...



Exemples d'aides : Le Comité 44 peut financer quelques heures d'aides à domicile, aide aux financements des charges courantes et des aides alimentaires sous forme de chèques de services...

L'aide aux malades à la Ligue c'est aussi : l'accueil des malades et de leurs proches, de l'information, une écoute, un soutien psychologique, des ateliers divers...



*Pour tout renseignement ou toute précision relative à cette demande ou aux actions de la Ligue, n'hésitez pas à contacter le Comité départemental au 02 40 14 00 14 ou par mail [sandra.emaure@ligue-cancer.net](mailto:sandra.emaure@ligue-cancer.net)*



Les services  
de la Ligue  
en Loire-Atlantique

Ces activités sont réservées aux personnes touchées par un cancer.  
L'inscription se fait sur rendez-vous dans la limite des places disponibles.

Les activités sont gratuites grâce à la générosité de nos donateurs.  
Vous pouvez vous aussi nous soutenir et permettre la continuité des activités en faisant un don.

**À Nantes :** ☎ 02 40 14 00 14 - **À Saint-Nazaire :** ☎ 02 72 27 53 66